L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 29 JUIN

FEUILLETON.

L'AMIE DU ROI.

—o—

ROMAN HISTORIQUE.

Par Armand LAPOINTE.

I

Stockholm est bâtie sur les rives méridionales et septentrionales du Malaren, à l'endroit où il se réunit à un golfe de la Baltique. La capitale de la Suède s'étend sur deux péninsules et plusieurs petites îles, les unes escarpées et nues, les autres parsemées de maisons de plaisance,—coquettes habitations bâties en briques d'un jaune pâle—et de bouquets de bois. Cette situation fait de Stockholm une des villes les plus pittoresques de l'Europe.

A l'extrémité du port, défendu par le fort Wexholm, plusieurs rues s'élèvent l'une au-dessus de l'autre et forment un amphithéâtre d'un aspect vraiment féerique au printemps. De cet endroit l'horizon s'étend à l'infini vers le groupe d'îles jetées au milieu du golfe, et le regard, après s'être arrêté avec bonheur sur ce paysage si doux à l'œil dans la belle saison, si âpre et si plein de tristesse dans l'hiver s'élance vers cette mer intérieure, la Baltique, à laquelle la nature n'adonné que l'étroit passage du Sund, pour aller se jeter dans la mer du Nord.

On ne se fait point une idée en France du charme de la mer Baltique à l'époque du renouveau, et cependant la nature n'offre nulle part rien de plus pittoresque, de plus grandiose, ni de plus merveilleux. A peine l'hiver a-t-il disparu, que le printemps arrive ardent et joyeux: son souffle puissant transforme toute chose, et il suffit de quelques jours pour semer à profusion fleurs et verdure où, la veille encore, on ne voyait que glaces, neiges et frimas: le ciel devient bleu et transparent, l'atmosphère a des teintes lumineuses d'un éclat sans pareil; les eaux sont limpides et tranquilles, l'air est saturé de parfums et d'haleines tiedes; la terre est féconde comme un oasis enchanté. Qui n'a pas vu l'éclosion du printemps dans le Nord, ne connait rien des merveilles de la nature!

Quand, de l'amphithéâtre dont nous venons de parler, le regard se dirige vers la ville, c'est un panorama magique qui se déroule devant le spectateur enchanté et surpris. Ce ne sont que palais somptueux et maisons originales aux murailles couleur d'or, entremêlées de rochers, de verdure, de fleurs, d'eaux transparentes, d'arbres, de bosquets, de jardins, de forêts, de navires et de barques, qui sillonnent continuellement les nombreux canaux naturels de la ville, et qui font de Stockholm la Venise du Nord.

Sur l'un des versants de cet amphithéâtre, s'élève le palais du roi, édifice à la fois grandiose et élégant, dont les quatre façades sont visibles des différents quartiers de la ville. Au pied du palais s'étend la place des Nobles, qui conduit au port; à gauche et à droite de la place, se trouvent les hôtels de l'aristocratie suédoise; on dirait qu'ils font suite, ou, si l'on aime mieux, cortège au palais du souverain. Deux grandes rues viennent aboutir à cette place: ce sont les rues de la Rein et de la Régence. C'est là que demeurent les gros marchands, les riches industriels. On n'y voit point, comme à Paris et comme dans presque toutes les grandes villes de l'Europe, des boutiques brillantes plaçant sous les yeux des passants tous les riches produits de l'industrie humaine. Chaque marchand occupe, il est vrai, un rez de chaussée, où sont étalées les marchandises, mais ces rez de-chaussée sont sans autre issue sur la rue que la porte d'entrée. Cet aménagement intérieur est nécessité par les rigueurs du climat.

Au mois de janvier de l'année 1614, la ville de Stockholm présentait une agitation inaccoutumée. Depuis une année seulement la paix était signée entre Christian, roi de Danemarck, et le jeune Gustave-Adolphe, roi de Suède; la capitulation d'Elfsbourg, imposée par Christian, n'était pas encore payée, et voilà que Gustave-Adolphe s'occupait de porter la guerre en Moskovie, pays livré en ce moment aux horreurs de la guerre civile et aux attaques des Polonais.

Les Moscovites, étourdis par les revers qui, depuis quelques années, les accablaient, fatigués d'être la proie des faux Démétrius, écrasés par les Polonais, qui avaient tout dévasté, depuis Moscou jusqu'en Pologne et en Finlande, et avaient emmené le czar Zuski en captivité à Varsovie, offraient la couronne à Charles-Philippe, frère du roi de Suède, et suppliaient celui-ci de leur envoyer le jeune prince avec une suite nombreuse.

Gustave-Adolphe, tout en faisant des préparatifs de guerre, avait éludé de répondre nettement à cette prière. Craignait-il d'imposer son frère à l'inconstance d'un peuple barbare et presque sauvage? Avait-il conçu le dessein de faire pour son compte personnel la conquête de la Moscovie ou au moins de la partie septentrionale de cet empire qui devait être sa conquête? C'est ce qui n'a jamais été bien éclairci par l'histoire. Toujours est-il, toutefois, que sur ce point, ses hésitations avaient créé à la cour et dans la noblesse suédoise, des compétitions, d'intérêt et des partis qui se faisaient une guerre latente, souterraine, mais acharnée.

Charles-Philippe, dédaigneux du titre de premier prince du sang, jaloux de son frère, désireux de sortir de sa tutelle, très amoureux du pouvoir et envieux du titre de czar de Moscovie, n'avait hérité de Charles IX, son père, que des instincts violents et ses passions mauvaises; il s'était entouré de créatures cupides, et, avec eux, conspirait contre l'autorité de Gustave-Adolphe. La reine-mère, Christine, femme d'argent, avare même, prétendait, disait-on, pour son jeune fils, une préférence marquée, et, sans comploter ouvertement contre Gustave-Adolphe, entretenait Charles-Philippe dans un sentiment de révolte sourde contre le roi.

Toutes les suppositions que l'on faisait à la cour et à la ville au sujet de l'attitude équivoque de Gustave-Adolphe étaient complètement fausses, et nous verrons bientôt quelles causes puissantes retenaient le jeune roi de Suède à Stockholm.

Nous avons dit que les préparatifs de guerre jetaient dans la capitale de la Suède une agitation inaccoutumée. En effet, la guerre, à cette époque, ne se faisait pas comme aujourd'hui, avec les seules ressources nationales qu'offrait un pays. Des soldats de toutes les nations, des aventuriers de tous les pays, excités par l'appât du pillage ou poussés par un désir d'intrigue, venaient se placer sous la bannière de l'un ou de l'autre des combattants, quelques grands capitaines même, amoureux de gloire, friands d'aventures, mettaient leurs épées au service du parti ou du roi qui leur semblait le plus digne de sympathie ou de la cause vers laquelle devait pencher le succès. N'avait-on pas vu un gentilhomme français, mort grand maréchal des armées du roi de Suède sous le roi Jean III, servir d'abord dans le Piémont sous le maréchal de Brissac, puis passer en Ecosse avec les troupes que Henri II envoyait sous la conduite de Henri Clutin d'Oisel pour secourir la reine mere contre ses sujets: prendre plus tard du service en Danemark dans les armées du roi Frédéric IV contre Erick, roi de Suède, et, enfin, changer de maître et s'attacher à ce même Erick contre lequel il avait combattu.

Cette conduite qui, de notre époque, paraîtrait à coup sûr au moins étrange, cette versatilité dans l'opinion et l'appréciation du juste et de l'injuste, n'avait alors aucun détracteur, ne blessait personne et semblait fort naturelle. On vendait son épée et son bras à un général, à un roi quelconque, à un parti ou à un peuple, on se battait bravement, puis, la guerre finie, la paix conclue, on ferraillait pour une autre cause ou un autre maître jusqu'à ce que l'on trouvât, si l'on était d'illustre naissance, un prince généreux faisant du soldat étranger un général, un sénateur, un ministre ou un grand connétable. Disons toutefois que ces grandes récompenses n'étaient dues qu'à un mérite bien reconnu et qu'elles n'étaient pas très communes.

Si les vrais capitaines ont été rares de tout temps, il n'en était point ainsi, surtout à cette époque, des aventuriers et des bretteurs, gens de sac et de corde, qui cherchaient, au milieu des discordes et des guerres, à utiliser leurs petits mérites pour l'intrigue, et à jouer du couteau au profit de leurs convoitises. Ils pullulaient à Stockholm en l'année 1614 et infestaient les tavernes du port, dans lesquelles ils passaient leurs journées à jouer aux cartes, à boire avec les marins ou à tirer l'épée pour un mot en l'air ou une discussion oiseuse.

Le chef de ces honnêtes gens, au nombre de cinquante environ, était un aventurier qui se faisait appeler le capitaine Waldo. Connaître sa nationalité eût été chose difficile; lui-même n'en savait trop rien, tant il avait habité de pays différents, tant il avait mis son épée et son talent pour l'intrigue au service de causes diverses. Lors de la paix avec le Danemarck, signée à Knœred entre les deux souverains, en 1613, il était apparu à Stockholm et y vivait avec sa bande, le diable sait comment. C'était un homme de quarante ans environ, grand, haut en couleurs, à la moustache en croc, à la barbiche qui lui balayait la poitrine, coiffé d'un feutre mou sur lequel ondoyait une plume noire, vêtu d'un justaucorps couleur gris de fer serré à la taille par un large ceinturon de cuir auquel pendait une épée qu'on eût pu appeler une colichemarde tant elle était de taille démesurée. Son costume se complétait de bottes molles et d'un épais manteau dans lequel il s'enveloppait à la mode espagnole. On le voyait tout le jour parcourant le port en se promenant sur la place des Nobles et dans la rue de la Régence, le nez au vent, l'œil émerillonné, faisant la cour aux jolies filles, causant familièrement avec les marchands et au mieux avec les domestiques des bonnes maisons, avec lesquels il buvait sans vergogne pourvu que ceux-ci payassent son écot, et qu'il aimait à faire parler, prétendant s'être toujours très bien trouvé de la démangeaison de langue qui est la passion dominante des laquais et des domestiques. On le voyait aussi, parfois, rôder autour du palais, prêter une oreille attentive à tous les propos et s'introduire le soir par la porte discrète des serviteurs dans certains hôtels de la place des Nobles.

Au demeurant, on n'avait rien à reprocher au capitaine Waldo, et bourgeois et marchands, pour lesquels il était devenu une habitude, lui faisaient assez bonne figure; la vérité était, c'est que, pour le moment, il était à la solde des mécontents qui avaient pris pour drapeau le prince Charles-Philippe.

Si le lecteur veut bien entrer avec nous dans une taverne du port, située non loin de la place des Nobles, il lui sera facile de faire plus ample connaissance avec l'aventurier dont nous venons d'esquisser le portrait.

II.

Maître Waldo est assis dans la taverne, en face d'une bouteille et de deux verres; mais chose extraordinaire, le capitaine ne songe point à se verser à boire; son œil suit les mouvements d'une accorte servante, à la jupe écourtée, qui va et vient dans le cabaret, sans trop s'occuper des regards expressifs du capitaine. Waldo aime le bon vin, mais il aime davantage encore, si la chose est possible, les servantes aux fraîches couleurs, aux formes rondes et nettement accusées; c'est un Falstaff mélangé de Bacchus et de Satyre. Dépité d'en être pour ses œillades, il jette son feutre sur la table, place le plus commodément possible sa colichemarde entre ses jambes, pousse un soupir plus comique que sérieux, et frappe de son poing fermé sur la table, en signe d'impatience.

—Je crois que maître Christiern me fait attendre! murmura-t-il.

A ce moment, la porte s'ouvre, et un homme de soixante ans environ, petit et replet, aux cheveux grisonnants et coupés presque ras, à la tête grosse et carrée, à la figure sans barbe, entre dans la taverne et se dirige lentement vers la table où est assis Waldo.

—Bonjour, maître Christiern, dit la jeune servante en faisant un sourire qui met en relief des dents très blanches et deux jolies fossettes qui se creusent sur ses joues.

—Bonjour Nath! bonjour ma fille! répond le nouvel arrivant.

—Allons donc! monsieur le majordome, s'écrie le capitaine Waldo, allons donc, hâtons-nous un peu; le vin est tiré, il faut le boire!

Maître Christiern, auquel l'aventurier donne le titre de majordome, occupe en effet ces importantes fonctions dans l'hôtel du comte de Brahé, un des plus illustres personnages de la Suède et que nous aurons occasion de mettre bientôt en scène.

—Voilà! voilà! répond Christiern sans trop se hâter. Vous avez, capitaine, toujours d'étranges raisons à donner; le vin est tiré, il faut le boire....

—Mon ami, c'est un axiome fort sage que j'ai rapporté de France, le pays du monde où se trouvent les meilleurs vins et ceux qui savent le mieux le boire.

En même temps Waldo déboucha la bouteille, remplit les deux verres et ajouta:

(A continuer)

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'Intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 19 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B. Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux, adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux du port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus de la malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales) sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer le port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs; 2 cents chacun.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les Bâton-Rouge Ouest et Est Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Westlake, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître de Poste à Morganza, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître de poste à Martinville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAY, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. Wm. L. ROUHE, député Maître de Poste à Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN CONSOULIN, Pointe Pointe.

F. F. BEBEAU, à la Pointe-Christiane.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).

R. NICULFI, Houma (Terrebonne).

SELVAIN LEHMAN, Maître de Poste à Johnville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $4). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, arrangement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes:

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 17 février 1875.
(No 2095—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit:

Les taxes de 1860 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2.50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'excès de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nile-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDS, Maire.

Pour copie conforme:

J. H. HARDY, Secrétaire.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nile-Orléans. Steamers de la mai à des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer au marcheur,

CAMELIA,

capitaine Wm. Hanover,

partira, ainsi qu'il est ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de trois heures de l'après midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 4 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précèdera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,

Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

14 mai—

Excursion régulière du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats Unis,

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux endroits susnommés.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix: $1, aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à

C. M. SORIA, Agent,

25 avril—3m Au o 20 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Vicksburg,

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,

J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Caire et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8août—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le NOUV...

R. SINNOTT, ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CAR... Camp. HITE & ... rue Tchoupitoulas. BRIT... PLER, 106 rue Commune. ADA... ORE, 9 Commercial Place.

24 déc—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

W. Burton, capitaine

J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

5 août—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,

C. C. Pichot, capitaine,

A. Meynier et M. Derbes, commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McFEACKE No 48 de la rue du Camp.

14 janvier

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemines et la Côte.

Le bateau à vapeur

CARRIE A. THORN,

Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nile-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il quittera de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Acosta, Commis F. A. Charlet.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, 68 rue Conti.

16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville. ... la Nouvelle-Orléans, la côte et ... White Hall Saw Mill ... par semaine. Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS ... VENDREDIS et DIMANCHES ...

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. CONAUX ...

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 20 rue Baronne,

J. L. GUBERNATOR, Président.

H. BENNER, caissier.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

FRANCE, Trudelle, ...

VILLE-DE-PARIS, Lemarie, ...

AMERIQUE, Pouzols, ...

PRIX DU PASSAGE ...

GEO. MACKENZIE, Agent, 55 Broadway, New-York.

STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent extrêmement vite, composent cette ligne ...

DEPARTEMENTO, CASTELLAR,

PELAYO, ...

RIVERA, COLON,

QUINVEDO, ...

F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre, à Southampton et à la Havane.

PRIX DU PASSAGE

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents. Au No ... de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool.

BRITANNIC, Samedi, 29 mai, à midi.
GERMANIC, Samedi, 5 juin, à 1 h. P. M.
ADRIATIC, Samedi, 12 juin, à midi.
CELTIC, Samedi, 19 juin, à 3 h. P. M.
REPUBLIC, Samedi, 26 juin, à 10 h. P. M.

A. K. MILLER & Co. Agents, No 28 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

STEAMERS—STATE LINE.

SAMEDI, 17 juin ... State of Georgia.
SAMEDI, 3 juillet ... State of Pennsylvania.
SAMEDI, 10 juillet ... State of Indiana.
SAMEDI, 24 juillet ... State of Georgia.

A. K. MILLER & CO., Agents, No 28 de la rue Carondelet.

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer

STATE OF ALABAMA

Partira de son quai, au coteau St., Troisième District, Nouvelle-Orléans, le MERCREDI, 14 juillet.

	Salon.	2e classe.	Entrepont
Liverpool	$15	$5	$3
Paris	145	65	45
Havre	135	60	45
Hambourg	142	60	45
Anvers	137	60	45
Brême	155	70	54
Bordeaux	164	80	54

A. K. MILLER & CO., Agents, 28 rue Carondelet, Nile-Orléans.

25 mai—aulijuil

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer

NEW ORLEANS,

Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

DIMANCHE, 27 juin à 8 h. A. M.

Passage ... $50.

ALFRED MOULTON, ...

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO......Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.......Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA.......Capt T. J. Phillips

Le steamer

CITY OF MERIDA,

Commandant J. W. Reynolds,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 26 juin, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz ... $60 en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York.

J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 50 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MEXICO partira le 17 juillet.

N. B.—Les personnes qui désirent échapper aux chaleurs, peuvent trouver dans la ville de Mexico (7,500 pieds au-dessus du niveau de la mer) une température égale de 60 à 70 degrés pendant toute l'année.

13 nov—1an

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE, Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catharine.
YAZOO, do. L. D. Barrett.
C. W. LORD, L. Colton.

Départ, VENDREDI, 25 juin, à 8 heures P. M.

C. W. LORD, Commandant L. Colton.

Pour fret ou passage, s'adresser à

EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier.

Le S. S. Juniata suivra le 2 juillet.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Avis aux Contribuables.

JOHN T. DUPOUR.

Notice to the Public & Taxpayers.

JOHN T. DUPOUR.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville, Bayou Goula, &c.

Chemin de Fer Pontchartrain.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.

E. D. FROST, General Manager.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Premier état annuel — DE — L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Au No. 120 de la rue du Canal.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

Rapport sur l'Etat — DE LA — BANQUE NATIONALE DE L'ETAT.

GEO. MERZ, BANQUIER DU VIEUX CARRÉ.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

L'Union Française.

ASSURANCES.

Association d'Assurances — DE LA — NOUVELLE-ORLÉANS, Au No. 153 rue du Canal.

CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NILE-ORLÉANS.

Banque Nationale Mutuelle de la Nile-Orléans.

BILAN — DE LA — BANQUE GERMANIA NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.